

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS  
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le  
8 novembre 2016 à 19 h 00, à la bibliothèque.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Brochu, Steve	Parent, président et représentant C.P.
Dubuc, Annie	Parent, représentante C.P.
Komedza, Francis	Parent
Robitaille, Anne	Parent, vice-présidente et trésorière
Villarreal, Karla	Parent
Boivin, Julie	Enseignante
Desloges, Chantal	Enseignante
Giroux, Danielle	Professionnelle non enseignante
Gagné, Yvan	Personnel de soutien
Clermont, Frédérique	Élève

**ÉTAIENT ABSENTS**

Petit, Isabelle	Enseignante
Robichaud, Samuel	Élève

**Était également présent :** Christian Lacourse, directeur

**Le secrétariat est assuré par :** Josée Morin, secrétaire de gestion

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Brochu accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 02.  
Nous accueillons Frédérique Clermont, nouvelle membre du conseil d'établissement, faisant partie de JHL communauté.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19CE1617-013

Il est proposé par Annie Dubuc, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec les ajouts à varia suivants :

8.1 Concours de danse midi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

Modifications : Deux phrases à modifier au point 15.2.

19CE1617-014

Il est proposé par Yvan Gagné, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 4 octobre 2016 soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.1 Suivi :**

Point 15.1 - Bal des finissants : Anne Robitaille a communiqué avec Francis Guillemette, responsable du bal et nous fait part que cette année, le bal n'aura pas lieu au Club de golf Granby Saint-Paul et qu'un sondage sera fait en janvier auprès des parents et des élèves afin d'avoir leur opinion, leur goût et leurs idées.

Aussi, Anne se demande pourquoi c'est un enseignant d'une autre école qui s'occupe de ce dossier et pourquoi aucun enseignant de JHL n'est impliqué. Julie Boivin mentionne qu'ils sont essouffés, qu'ils ont moins de temps reconnu (BCD) et qu'il y a un manque de ressources.

M. Lacourse précise que Francis est payé sous forme de contrat et honoraires pour son implication dans ce dossier.

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

Point 15.2 – Pauses 16-24 : Pour le moment, il n'y a pas d'autres rencontres de prévues entre le CRIF et JHL mais nous avons maintenant Mathieu Lanoix comme direction adjointe à 50% (en remplacement de M. Conn) qui est aussi affecté à 50% à la clientèle du CRIF, dont les 16-24.

Point 15.3 – Budget surveillance : M. Lacourse présente l'historique du budget depuis 2013. Il explique les changements apportés afin d'équilibrer le budget. Parmi les modifications, il y a eu l'ajustement de l'horaire de M. Gagné et l'abolition du poste de surveillance à la bibliothèque.

M. Gagné a posé des questions afin de mieux comprendre la complexité de la gestion de ce budget. M. Lacourse a répondu à l'ensemble des questions. Steve Brochu invite M. Gagné à aller rencontrer M. Lacourse à son bureau si des précisions supplémentaires étaient nécessaires.

#### 4. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun membre.

#### 5. NOS INTERVENANTS

##### 5.1 Parole au public (LIP ART. 68) :

Aucun public présent.

##### 5.2 JHL communauté (LIP ART. 42, 3<sup>E</sup> ET 51) :

Frédérique Clermont parle de l'implication de JHL communauté : matin réconfort, l'escouade rose (contre l'intimidation), voyages humanitaires, etc. Évidemment, plusieurs autres projets se dérouleront tout au long de l'année scolaire. À suivre!

Julie Boivin propose l'idée que les jeunes impliqués dans JHL communauté puissent bénéficier d'une formation afin d'apprendre comment bien vivre une réunion (ex : faire un ordre du jour, rédiger un procès-verbal, etc.).

##### 5.3 Représentant au comité de parents :

Steve Brochu nous donne les points discutés lors de la rencontre du 27 octobre dernier :

- Parent-guide, parent-complice
- Dépôt de consultation

##### 5.4 EHDAA :

Aucun commentaire.

##### 5.5 Direction :

5.5.1 Critère de sélection d'une direction : Dépôt et lecture du document.

5.5.2 Convention de gestion 15-16 et 16-19 : Dépôt et présentation des documents. Des éléments de précisions sont demandés afin de permettre un meilleur repérage dans le document, ex : date du document et pagination. Chantal Desloges déplore le fait qu'elle ne retrouve pas d'engagement concret de la part de la commission scolaire et des élèves. Pour cette raison, elle s'abstient d'approuver les deux conventions. M. Lacourse réexplique à l'ensemble des membres le lien entre la convention de partenariat et les conventions de gestion et donc, le lien entre les cibles du ministère, de la commission scolaire et des écoles.

19CE1617-015

Il est proposé par Anne Robitaille, et résolu :

QUE la convention de gestion et de réussite éducative 2015-2016 soit adoptée tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

19CE1617-016

Il est proposé par Annie Dubuc, et résolu :

QUE la convention de gestion et de réussite éducative 2016-2019 soit adoptée tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

##### 5.5.3 Fonds à destination spéciale - football :

Considérant que l'équipe de football des Incroyables de JHL doit remplacer de l'équipement qui nécessite des campagnes de financement, des dons, des commandites qui s'étalent sur plusieurs années;

Considérant l'implication d'un nombre important de bénévoles et d'entraîneurs qui se dévouent pour l'équipe de football et leur volonté de voir les sommes amassées être utilisées pour l'acquisition de nouveau matériel représentant plusieurs milliers de dollars;

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

19CE1617-017

Il est proposé par Steve Brochu, et résolu :

QUE la direction procède à la demande de création d'un fonds à destination spéciale pour l'équipe de football des Incroyables qui sera libellé « Football Incroyables ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Annie Dubuc demande quelle est la nécessité d'engager un concierge pour l'ouverture des portes de l'école lorsque les joueurs ont un match à l'extérieur les fins de semaine. Est-il possible d'économiser sur cet élément? M. Lacourse regardera les possibilités mais rappelle l'obligation de l'école de respecter les différentes conventions collectives.

M. Lacourse présente le suivi des dépenses effectuées dans les différents FDS à ce jour.

5.5.4 Modalités d'application de la LIP : Dépôt et présentation du document. Julie Boivin questionne différents aspects des modalités d'application du régime pédagogique dans l'école pour s'assurer que les éléments nommés soient mis en place. Elle questionne aussi l'implication de certains personnels versus leur mandat.

5.5.5 Organisation scolaire - clientèle : Les membres prennent connaissance du document.

5.5.6 Mesure 30170 : M. Lacourse explique à quoi pourra servir cette nouvelle mesure. Il ne peut engager aucune somme pour l'instant car il n'a pas eu la confirmation du budget. À suivre.

**6. SORTIES, ACTIVITÉS OU DÉRANGEMENTS À L'HORAIRE 2013-2014 (LIP ART. 87, 88)**

Les membres prennent connaissance du tableau des activités.

19CE1617-018

Il est proposé par Julie Boivin, et résolu :

QUE les sorties, activités ou dérangements à l'horaire soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7. CORRESPONDANCE**

Dépôt du « Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 ».

**8. VARIA**

8.1 Concours de danse midi : Anne Robitaille demande des explications quant à l'activité « Battle dance » qui s'est organisé suite à l'initiative d'élèves. M. Lacourse explique qu'il a dû interrompre l'activité pour éviter des débordements. L'école est ouverte à répondre aux besoins des élèves mais doit s'assurer que cela se fasse dans un environnement sécuritaire.

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

19CE1617-019

Il est proposé par Karla Villarreal, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Directeur

---

Président